

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 FEVRIER 2007**

L'an deux mille sept, le QUATORZE FEVRIER, à vingt et une heures,

Le Conseil de la Communauté de la Vallée de Montmorency, légalement convoqué par courrier du 8 Février 2007 et par affichage du 8 Février 2007, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude **NOYER**, Président et Maire de Deuil-la-Barre.

**Délégués présents :**

- *Représentant la commune d'Andilly* : Henri FLAVIGNY, Pierre BRICET, Daniel FARGEOT, Annie GUIDEZ, Jean-Paul MAUROY,
- *Représentant la commune de Deuil-la-Barre* : Jean-Claude NOYER, Jean FLEURY, Muriel SCOLAN,
- *Représentant la commune de Groslay* :
- *Représentant la commune de Margency* : Jean-Pierre CAMUS, Laure COUTURE, Christian DENIS,
- *Représentant la commune de Montmagny* : Michel ROY, Jean-François BELLEC, Patrick FLOQUET, Rémy JULIEN, Lilian REGNIER,
- *Représentant la commune de Montmorency* : François LONGCHAMBON, Christian DIDIER, Martine FAURE, Gilles HECQUET, Michèle LE GUERN, André ZILBER,
- *Représentant la commune de Saint-Gratien* : Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (arrivée au point n° 4), Vincent PALLAIN, Claudine PENEL,
- *Représentant la commune de Soisy-sous-Montmorency* : Luc STREHAIANO, Claude BARNIER, Christiane LARDAUD, Bernard VIGNAUX,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Serge BIGUENET, Jean BRUXER, Alain JOUBERT, Daniel MARY, Dominique PETITPAS, François SIGWALD, Joël BOUTIER, Corinne ANDREOLETTI, Guy BOISSEAU, Sébastien MENARD, Marianne MERLET, Roger MIDY, Jacques SEGUIN, Bertrand ESPIARD, Roger GEHIN, Jean-Michel MORNACCO, Carmen DELARUE, Jocelyn BRUISSON, François ROSE, Pierre GUIRAUDET, Guy DESCOUTS, Didier LOGEROT, Sylvain MARCUZZO, Jean-Louis PERROT, Alain SURIE,

**Procurations :**

Serge BIGUENET	à Daniel FARGEOT	Jocelyn BRUISSON	à Rémy JULIEN
Jean BRUXER	à Annie GUIDEZ	François ROSE	à Patrick FLOQUET
Daniel MARY	à Jean-Claude NOYER	Pierre GUIRAUDET	à Martine FAURE
Dominique PETITPAS	à Muriel SCOLAN	Didier LOGEROT	à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO
François SIGWALD	à Jean FLEURY	Sylvain MARCUZZO	à Christiane LARDAUD
Roger GEHIN	à Christian DENIS	Jean-Louis PERROT	à Luc STREHAIANO
Jean-Michel MORNACCO	à Laure COUTURE	Alain SURIE	à Claude BARNIER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Claude BARNIER

**ADMINISTRATION GENERALE - MARCHES PUBLICS**

**OBJET : LISTE ANNUELLE RECAPITULATIVE DES MARCHES PUBLICS 2006 DONT LE MONTANT EST EGAL OU SUPERIEUR A 20 000 euros HT**

Vu l'arrêté préfectoral du 26/12/2001 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives au régime juridique des actes,

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics, notamment son article 138,

Vu l'Arrêté Ministériel du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques, applicable aux marchés souscrits en 2006,

Considérant que les acheteurs publics sont soumis à l'obligation de publier, sur le support de leur choix, une liste des marchés publics conclus l'année précédente,

Considérant la liste établie par les services recensant pour l'année 2006 les marchés publics dont le prix est supérieur ou égal à 20 000 euros HT

Vu la note de présentation rapportée par Monsieur le Président,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE à l'unanimité,

- PREND ACTE DE LA LISTE RECAPITULATIVE DES MARCHES CONCLUS EN 2006 DONT LE PRIX EST SUPERIEUR A 20 000 EUROS HT ;
- DIT QUE LADITE LISTE FERA L'OBJET D'UNE PUBLICATION PAR VOIE D'AFFICHAGE ADMINISTRATIF ET SUR LE SITE INTERNET DE LA CAVAM.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**Le Président,**

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Le .....,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT